L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 29 JANVIER 1856.

Bureau et gérance pour
G. F. WEISSE & Comp.
(SUCCESSEURS DE L'ABEILLE)
G. F. WEISSE, F. BERNARD.
E. DUVERGER, H. HARDY.
Rue de Chartres, entre Canal et Conti.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN, 29 JANVIER.

ABONNÉS A LA ABEILLE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements à la vapeur, à raison de 25 cents pour les six premiers mois. Les personnes dans les quartiers des faubourgs qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, sont comme en pension, ou compte particulier pour une somme inférieure à 6 dollars par mois, sont surchargées dans leur comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à recevoir des abonnés. C'est donc à des derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

BULLETIN SUPPRIMÉ.

Nous attendions par la malle d'hier nos journaux européens apportés par le *Canada* et l'*Atlantic*, mais ils nous ont fait défaut. Nous sommes donc obligés de regrettrer les nouvelles telles que nous les trouvons dans les feuilles de New-York. Les dates d'Angleterre reçues par le *Canada* s'arrêtaient au 22; celles transmises par l'*Atlantic* vont jusqu'au 20.

On trouvera plus loin le texte officiel du traité conclu par l'entremise du général Canrobert entre la Suède et les puissances coalisées. Ce traité porte la date du 21 novembre et les ratifications ont été échangées le 17 décembre. Voici comment un correspondant d'un journal parle de la conversation dont il s'agit:

La curiosité publique, si vivement excitée depuis un mois sera fort désappointée. En effet, ce qui est publié du traité semble une charade ou une énigme, dont le mot n'est pas donné. Il n'y est pas question de la guerre d'Orient et d'une alliance contre la Russie. Il semble que bien que la Suède se prétendante-voisine, la Suède soit étrangère par elle, car le préambule du traité porte qu'il a pour but de prévenir toute complication de nature à troubler l'intégrité des royaumes-unis de Suède et de Norwége. A cet égard, la France et l'Angleterre s'engagent à mettre leurs forces navales et militaires au service du roi de Suède, qui s'engage, de son côté, à ne permettre à la Russie d'occuper, sous aucun prétexte, aucune partie de son territoire et à communiquer à ses alliés toute proposition qui lui serait faite par le cabinet de St.-Pétersbourg. En somme, le texte publié n'est donc qu'une garantie de l'intégrité du territoire suédois opérée par la France et l'Angleterre. Mais il est évident qu'une condition d'un pareil traité, qui stipule cette garantie, qui, sans cela, serait un non-sens. Il y a donc un article secret. On le sait et on le dit dans le monde diplomatique. Cet article secret est la partie importante du traité, dont la valeur réelle se pourra apprécier que par ce qu'il se dit par Suède la diplomatie s'a mieux vérifié le mot de Talleyrand que la parole avait été donnée aux hommes politiques, non pas pour exprimer, mais pour dérober la pensée.

En dépit du silence, qu'elle garde sur le fond même de la question, la convention conclue avec la Suède paraît, à croire les journaux d'outre-mer, avoir produit de la part de l'Autriche une sensation très vive. Cette puissance, qui désirait ardemment la neutralité de la Suède, qui, dans le cas où elle ne pourrait pas la maintenir, voulait que la Suède fût du moins neutre, a vu avec dépit et colère la Suède se jeter dans les bras de la France et de l'Angleterre. Le Moniteur de Vienne, qui d'ordinaire est assez modéré, a publié un article très vif, dans lequel il se plaint de ne pas avoir été informé de la conclusion du traité, et de ne pas avoir été consulté au sujet de ses conditions. Il ajoute que l'Autriche, qui a toujours été prête à offrir ses bons offices à la Suède, ne peut pas considérer comme amicale une telle conduite de la part de la Suède, et que, si elle en a, elle en tirera les conséquences. Il est vrai que le Moniteur ajoute que l'Autriche ne peut pas considérer comme hostile une telle conduite